

La certification

La formation est sanctionnée par un diplôme d'Etat délivré par le Ministère chargé des Affaires Sociales. L'examen est composé de six Domaines de Certification, qui correspondent aux six Domaines de Formation :

- une évaluation de la pratique professionnelle sur le terrain de stage,
- l'élaboration et la soutenance d'un dossier de pratiques professionnelles,
- une épreuve orale portant sur la communication professionnelle et le travail en réseau,
- des épreuves de mise en situation portant sur la réalisation des actes de la vie quotidienne (contrôle continu),
- une épreuve orale portant sur les enjeux et les moyens de l'action éducative,
- une épreuve écrite portant sur une situation en rapport avec l'enfance et la famille,
- une épreuve écrite portant sur l'accompagnement social vers l'insertion.

www.metiers.santesolidarites.gouv.fr

La liste des établissements de formation en travail social est disponible sur le site de l'UNAFORIS : www.unaforis.eu

Solutions éducatives

En partenariat avec l'UNAFORIS, la MAIF et rue des écoles, éditeur spécialisé dans la conception de ressources et de solutions pédagogiques, ont créé le site Cap-Concours* pour aider les jeunes à préparer les concours aux métiers d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, de conseiller en économie sociale et familiale, de moniteur éducateur, de technicien de l'intervention sociale et familiale et d'éducateur de jeunes enfants.

Fiches et tests de révision, conseils méthodologiques, sujets d'annales, informations pour mieux appréhender le métier choisi... autant d'outils disponibles en ligne pour s'évaluer, progresser et réussir.

* Cap-concours est distribué par Agora Education, filiale de MAIF et de rue des écoles.

Connectez-vous sur www.cap-concours.fr



Document élaboré avec les établissements de formation adhérents à l'UNAFORIS et édité en partenariat avec la MAIF.

Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

Diplôme d'Etat - niveau IV
(accessible sans le Bac)

- La profession
- L'exercice professionnel
- Les conditions d'admission
- Les modes d'accès
- La formation
- La certification

UNAFORIS

Union Nationale des Associations de Formation et de Recherche en Intervention Sociale

La profession

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale effectuent une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement, et à créer ou restaurer le lien social. Ils accompagnent et soutiennent les familles, les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, au domicile habituel ou de substitution, dans leur environnement proche ou en établissement. Ils ont un rôle d'accompagnement social des usagers vers l'insertion. Ils contribuent au développement de la dynamique familiale et soutiennent la fonction parentale, dans le cadre de la Protection de l'Enfance en particulier. Les activités de la vie quotidienne constituent le support privilégié de l'intervention des TISF, ils proposent et transmettent l'ensemble des savoirs nécessaires en vue de leur réalisation par les personnes elles-mêmes.

Dans ces missions, les TISF peuvent être amenés à conduire des actions collectives dans un cadre pluriprofessionnel et de partenariat.

L'exercice professionnel

Le secteur associatif et les collectivités locales sont les principaux employeurs des TISF, et en particulier dans les services d'aide aux familles. Mais on trouve de plus en plus de TISF employés dans des Services d'aide éducative en milieu ouvert (AEMO), des Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), des Centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA), des crèches parentales, des Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), des maisons relais et des résidences d'accueil. Les salaires et les carrières sont déterminés par des textes réglementaires pour les professionnels du secteur public. Pour ceux du secteur privé non lucratif, des conventions collectives s'appliquent.

Les conditions d'admission

La formation est accessible sans condition de diplôme préalable. Pour entrer en formation, les candidats doivent s'inscrire aux épreuves d'admission organisées par les centres de formations en travail social. Les épreuves d'admission comprennent :

- ✓ **une épreuve écrite d'admissibilité de 2 h** permettant de vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite,
- ✓ **une épreuve orale d'admission** : entretien de 20 min permettant d'apprécier l'aptitude et la motivation des candidats.

à noter

Les candidats titulaires d'un diplôme de niveau IV sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.

Références

- Décret n°2006-250 du 1^{er} mars 2006 relatif au DETISF
- Arrêté du 25 avril 2006 relatif au DETISF
- Circulaire DGAS/SD4A n°2006-374 du 28 août 2006 relative aux modalités de la formation préparatoire et d'obtention du DETISF

à noter

La plupart des centres de formation en travail social proposent des **préparations aux concours**. Pour en savoir plus, consulter les sites des centres de formation.

Les modes d'accès

La formation est accessible :

- ✓ **en formation initiale (voie directe)**, financée par les Conseils régionaux,
- ✓ **en situation d'emploi**, financée par l'employeur,
- ✓ **en apprentissage ou en contrat de professionnalisation**, financée par l'employeur,
- ✓ **dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**.

La formation

- ✓ **Durée** : 18 - 24 mois.
- ✓ **Formation théorique** : 950 h.
- ✓ **Formation pratique** : 4 stages d'une durée cumulée de 1 155 h (soit 33 semaines).
- ✓ **Contenu de la formation**

La formation est organisée autour de 6 Domaines de Formation :

- **DF 1** : conduite du projet d'aide à la personne (270 h)
- **DF 2** : communication professionnelle et travail en réseau (100 h)
- **DF 3** : réalisation des actes de la vie quotidienne (150 h)
- **DF 4** : transmission des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne (150 h)
- **DF 5** : contribution au développement de la dynamique familiale (150 h)
- **DF 6** : accompagnement social vers l'insertion (130 h)

à noter

Les candidats à la formation peuvent bénéficier de **dispenses** ou d'**allègements** d'une partie de la formation s'ils justifient du certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur éducateur, du DE d'auxiliaire de vie sociale ou d'assistant familial ou d'aide médico-psychologique, du BEATEP spécialité activité sociale et vie locale ou BPJEPS animation sociale, etc.